

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



CHÂTEAU DUCAL DE CADILLAC

Dernière mise à jour 20/10/2026

SOMMAIRE

FICHE DE SYNTHÈSE	1
ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT	1
INTRODUCTION	3
RÈGLEMENTATION	3
LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES.....	4
L'ACCUEIL POUR TOUS AUX MONUMENTS NATIONAUX	4
INFORMATIONS PRATIQUES	5
HORAIRES D'OUVERTURE	5
VENIR AU CHÂTEAU DUCAL DE CADILLAC	5
ACCÉDER AU MONUMENT	7
PLAN D'ACCÈS	12
INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT	13
TARIFS D'ENTRÉE	13
LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT.....	14
VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS.....	14
VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES	15
LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE ET LES PRESTATIONS ADAPTÉES	16
POUR PLUS D'INFORMATIONS	17
LA FORMATION DU PERSONNEL	18
LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS DES ANIMATEURS DU PATRIMOINE	20
LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ.....	21
LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT	21
ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES.....	21
ATTESTATION D'ACHÈVEMENT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP).....	ERREUR !
SIGNET NON DEFINI.	
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT LES DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ	31

FICHE DE SYNTHÈSE



ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT

**Bienvenue au château ducal de Cadillac,
établissement des Monuments Nationaux**



Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☐ OUI

☒ NON



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☒ OUI

☐ NON



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé ☒

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé ☒

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil es différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé ☒

Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé ☒ OUI ☐ NON
→ Le personnel connaît le matériel ☒ OUI ☐ NON



Consultation du registre public d'accessibilité

☒ À l'accueil

☒ Sur le site internet

N°SIRET : 18004601300017

Adresse : Château ducal de Cadillac, 4, place de la Libération, 33410 Cadillac-sur-Garonne

Contact :

Mme Jeanne Martinel

Chargée des publics et de la communication, référente accessibilité :

mediation.bordelais@monuments-nationaux.fr

05 56 62 62 16

Certaines prestations ne sont pas accessibles



Le sous-sol et les étages supérieurs ne sont pas accessibles aux visiteurs à mobilité réduite (notamment ceux en fauteuil roulant ou en déambulateur) en l'absence d'ascenseur et l'existence d'escaliers historiques classés.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☒



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ OUI

☒ NON

Certaines prestations ne sont pas accessibles



L'installation audio-visuelle « Diorama ou le murmure des murs » (2nde antichambre de la duchesse) n'est pas accessible aux personnes sourdes/malentendantes car il n'existe aucun sous-titrage/retranscription écrite pour ce dispositif et aucune BIM n'est prévue pour l'instant à cet emplacement.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☐ OUI

☒ NON

INTRODUCTION

RÉGLEMENTATION

Textes de référence issus du code de la construction et de l'habitation :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

→ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>

LE MONUMENT EN QUELQUES LIGNES

Situé en bord de Garonne, au cœur de la **bastide médiévale de Cadillac-sur-Garonne**, à 35 km de Bordeaux, le **château ducal de Cadillac** témoigne de l'ascension fulgurante de **Jean-Louis de Nogaret de La Valette** (1554-1642), premier duc d'Épernon et grande figure du royaume sous Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Au début du XVII^e siècle, il fait construire **un somptueux palais d'apparat**, qui accueille **de grandes figures de l'Histoire**, parmi lesquelles Louis XIII, Richelieu, Anne d'Autriche et Louis XIV. Mais, après la disparition de ses héritiers, le château est progressivement démantelé.

Repris par l'État en 1818, il connaît un destin radicalement différent en devenant la **première prison pour femmes de France**. Pendant près de 130 ans, environ 10 000 femmes et jeunes filles y sont enfermées dans des conditions difficiles. Cette histoire carcérale prend fin en 1951.

Aujourd'hui restauré et ouvert à la visite par les Monuments Nationaux, le château dévoile cette double histoire. **Ses décors du XVII^e siècle**, ses plafonds peints, **ses cheminées monumentales** et ses **tapisseries remarquables** côtoient les traces de **son passé pénitentiaire**, notamment les « cages à poule » où étaient enfermées les jeunes filles.

L'ACCUEIL POUR TOUS AUX MONUMENTS NATIONAUX

Les Monuments Nationaux gèrent, animent et ouvrent à la visite plus de 100 monuments historiques propriété de l'État. Il accueille chaque année près de 12 millions de visiteurs. Depuis plusieurs dizaines d'années, un nombre croissant de monuments proposent un parcours de visite plus accessible et des activités culturelles adaptées aux personnes en situation de handicap afin de répondre à leurs besoins spécifiques et d'accueillir au mieux chaque visiteur.

Les Monuments Nationaux développent une politique d'amélioration de l'accessibilité et de diversification de l'offre de visite dans les monuments dont il a la charge. Les monuments sont souvent d'accès difficile pour les personnes en situation de handicap. Aussi les Monuments Nationaux travaillent-ils à rendre prioritairement accessibles les espaces qui favorisent la compréhension et la connaissance du monument, même si celui-ci n'est pas pour autant totalement accessible ([Monuments Nationaux](#)).

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

De fin mai à fin septembre

10h - 13h15 et 14h - 18h

Ouvert tous les jours

Du 29 septembre 2026 à fin mai 2027

10h - 12h30 et 14h - 17h30

Du mardi au dimanche

À noter : dernier accès au monument, 1h avant la fermeture.

Fermeture 1 heure plus tôt les 24 et 31 décembre.

Fermeture annuelle les 1er janvier, lundi de Pâques, 1er mai et 25 décembre.

VENIR AU CHÂTEAU

Adresse :

Château ducal de Cadillac 4, place de la Libération 33410 Cadillac-sur-Garonne
--

Venir en transport en commun

En train

Arrêt : « Gare de Cérons »

- Trajet de 30 min en TER depuis Bordeaux puis 2km à pied (30 min) via la D11 pour rejoindre le château ou par navette (Bus *Sud Gironde Mobilités A* > Arrêt « Porte de la Mer »)

En bus

Environ 1h avec la ligne **481** (Car régional) : **Bordeaux-Stalingrad >< Langon**, Arrêt « **Place Lattre de Tassigny** » à Cadillac (à 300m du château soit 4 min à pied).

Venir en voiture

→ De Bordeaux ou Toulouse : **A62, sortie n°2**, Podensac, Cadillac par la D11.

→ De Bordeaux-Pont de Pierre rive droite **D10**, Cadillac.

⚠ Veillez à bien indiquer « Cadillac-sur-Garonne » sur votre GPS (à ne pas confondre avec « Cadillac-en-Fronsadais »).

Stationnement

Il existe **2 parkings** à proximité du château :

- **Place de la Libération** : Parking à proximité directe du château, classé "Zone Bleue" limitée à **2h** de stationnement (permettant la dépose à proximité immédiate du monument ou le temps de présence sur site).
 - **Y sont localisées 2 places réservées** aux personnes en situation de handicap, directement à droite de l'entrée du château (de **plain-pied par rapport à l'entrée du site**) et à droite de la sortie du parking.



Place de parking réservée à proximité de l'entrée du château (20m de l'entrée)



2^{ème} place de parking réservée à proximité de l'entrée du château (50m de l'entrée)

- **Parking des Benauges** (à l'intersection de la rue du Général de Gaulle & l'avenue du Parc) : stationnement sans durée limitée (à 170m du château)
 - **Dont 1 place réservée** aux personnes en situation de handicap



Venir en vélo

Des racks à vélo sont disponibles dans la cour d'honneur du château.
Se présenter en billetterie-boutique pour que la grille d'entrée vous soit ouverte afin d'y accrocher votre vélo.

ACCÉDER AU MONUMENT

Espaces attenants au site

→ Cour

- ☐ entièrement accessible sans aide
- ☒ partiellement accessible avec aide (des allées bitumées permettent d'accéder à une partie de la cour d'honneur pour se rendre au monte-personne)
- ☐ inaccessibles en fauteuil

→ Communs

- ☐ entièrement accessibles sans aide

☒ partiellement accessibles avec aide (sanitaires / toilettes réservées aux personnes en situation de handicap accessibles via une rampe de 5% d'inclinaison)

☐ inaccessibles en fauteuil

→ **Possibilité de repos pour les personnes à grande fatigabilité :**

Il existe des sièges de repos ou des bancs dans les espaces attenants au site :

☒ oui (4 bancs sont installés dans la cour d'honneur ainsi que dans la salle de présentation attenante à la billetterie-boutique, des chaises sont également disponibles dans l'accueil-boutique)

☐ non

Aide à la circulation et équipements d'accessibilité

→ **Bandes et cheminements podotactiles :** ☐ oui ☒ non

Seules des allées bitumées / bandes de circulation ont été intégrées partiellement au niveau de la cour d'honneur aidant à cheminer vers l'équipement du monte-personne disponible au niveau de l'aile ouest du château ou pour se rendre vers l'entrée principale du château au niveau du perron. À l'intérieur du château, des tapis contrastés permettent de signaler chaque escalier à descendre.



→ **Prêts de fauteuils** : ☐ oui ☒ non

→ **Ascenseurs** :

Il existe un ou plusieurs ascenseurs aux normes à la disposition des visiteurs dans l'établissement : ☐ oui ☒ non

Le seul ascenseur disponible **ne permet pas** d'accéder au 1^{er} et 2^{ème} étage du parcours de visite. Il permet uniquement d'accéder à la **salle pédagogique** pour des ateliers à destination de groupes scolaires ou public individuel.

→ **Boucle à induction magnétique** : ☒ oui

Une boucle à induction magnétique est installée au niveau du comptoir de la billetterie-boutique.

→ **Assises**

Des **bancs en cuir rouge** (au centre des pièces) et **en métal** (devant les ébrasements des fenêtres) ainsi que des chaises en plexi transparents sont situés **dans chaque pièce et à chaque niveau du château**.



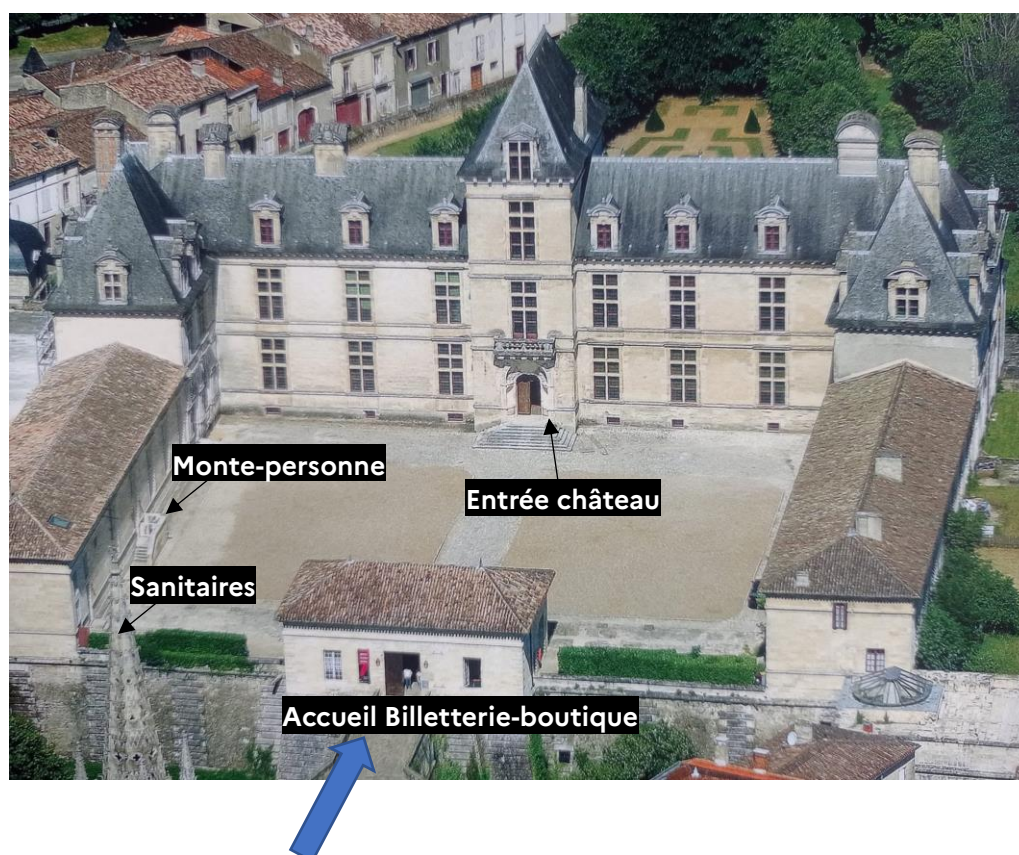
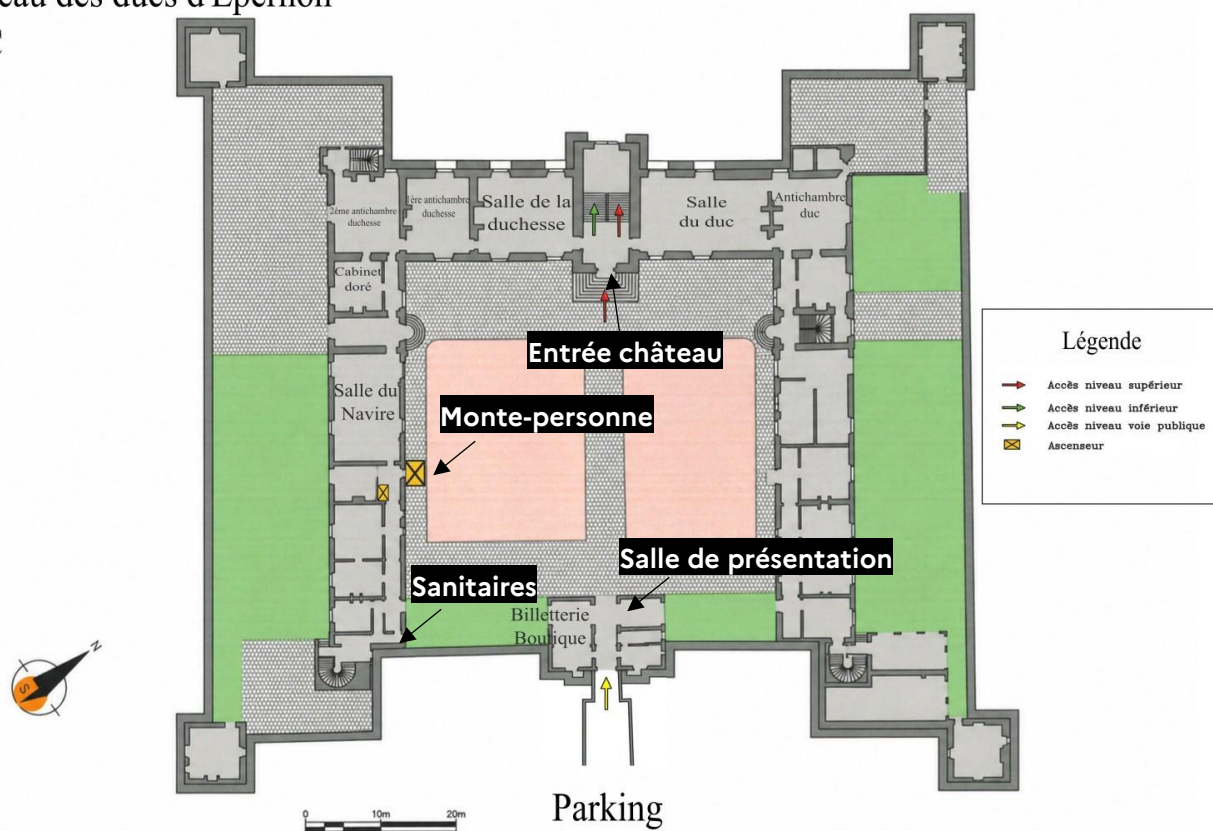
Différentes assises du château

→ **Mains courantes**

Chaque escalier dispose d'une main courante dont les extrémités sont aux normes.

PLAN D'ACCÈS

Château des ducs d'Epéron
RDC



INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT

1) Accueil

Depuis le parking, traversez le pont pour accéder à la billetterie-boutique (marche de 5,5 cm, absence de rampe) dont la porte d'entrée est non-automatisée. L'accueil est équipé d'une BIM pour les personnes en situation de handicap auditif.



Conciergerie – Accueil du monument avec la billetterie-boutique à gauche de la porte en bois



Intérieur de la billetterie-boutique

→ Les visiteurs en fauteuil roulant sont priés de se signaler visuellement via la baie à gauche de la grille métallique afin que l'agent posté en billetterie-boutique actionne l'ouverture automatique de la grille et prévienne un agent d'accueil pour vous guider jusqu'au monte-personne.



Entrée billetterie-boutique à gauche et grille d'entrée automatisée actionnée pour les personnes en fauteuil roulant

2) Salle de présentation

Une salle d'introduction vous permet de découvrir la chronologie et les périodes phares du monument. Dispositifs audio-visuels via 2 écrans sont disponibles :

- le 1^{er} grand écran est un diaporama d'images et modélisations d'époque avec textes en français, anglais & espagnol sans son.
- le 2^{ème} petit écran propose 3 séries de vidéos avec un casque à écoute unique magnétique (2 séries sur 3 sont en audio-description en français à l'exception des « *Histoires sonores* » qui ne proposent ni image ni sous-titrage).



Salle de présentation du monument

3) Entrée des espaces intérieurs

L'accès aux salles d'apparat se fait par le perron d'entrée (8 marches à gravir de 13cm de hauteur).

- **Les visiteurs en fauteuil roulant** accèdent au rez-de-cour (7 pièces accessibles) via un **monte-personne disponible au niveau de l'aile ouest** du château, il est activé par un agent d'accueil qui vous guide ensuite jusqu'au début du parcours de visite intérieur (« *Cabinet doré* » dans l'aile de la duchesse). Après avoir traversé quelques pavés de pierre au sol, **une bande bitumée au sol**, longeant la billetterie boutique et l'aile administrative, facilite l'accès au monte-personne.



Cour d'honneur & flèche indiquant la localisation du monte-personne



Monte-personne mesurant 80cm sur 140cm

4) 4 différents niveaux à visiter :

- **Niveau 0 / Rez-de-cour** : Appartements du duc et de la duchesse
(seul niveau accessible aux personnes en fauteuil roulant)
- **Niveau 1** : Appartements du roi et de la reine
- **Niveau 2** : Espace de médiation sur la période Prison & École de préservation dont cellules individuelles
- **Niveau -1 / Sous-sol** : Cuisines historiques, salle des gardes & chambre des échos

Autres informations

- **Seuls espaces accessibles aux personnes en fauteuil roulant** : librairie-boutique (avec l'aide d'un accompagnateur), salle de présentation, cour d'honneur, rez-de-cour & toilettes.
- **4 bancs extérieurs** dans la cour & **différentes assises** prévues dans chaque salle du château
- **Toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap** à gauche de la billetterie-boutique au niveau de la cour d'honneur (via la porte en bois rouge toujours ouverte) : 1^{ère} toilette directement à droite de l'entrée.

TARIFS D'ENTRÉE

Visiteur individuel en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire et de la gratuité ainsi que pour un accompagnateur, sur présentation d'un justificatif en vigueur (carte Mobilité et Inclusion pour le public français, en cours de validité ou équivalent étranger).

La carte de stationnement n'ouvre pas droit à la gratuité.

Groupe de personnes en situation de handicap

Un groupe de personnes en situation de handicap bénéficiera du tarif public spécifique.

- Pour une visite libre, le tarif est de **20 €** par groupe.
- Pour une visite conférence, le tarif est de **40 €** par groupe. Le nombre de participants est de **7 à 35 personnes**, avec jusqu'à **5 accompagnateurs inclus**.
- Pour un atelier, le tarif est de **60 €** par groupe. Le nombre de participants est de 7 à 25 personnes, avec jusqu'à 5 accompagnateurs inclus. **La salle pédagogique est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

LES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

ACCUEIL DU PUBLIC

→ Il existe :

- un service d'action culturelle ☒ oui ☐ non
- un service actions éducatives ☒ oui ☐ non
- des activités prenant en compte des publics spécifiques (différents

handicaps, personnes âgées, personnes hospitalisées, personnes à grande fatigabilité, etc.) :

☒ oui ☐ non

Précisions : visite guidée adaptée, visite en LSF

• des activités ou dispositifs adaptés aux personnes handicapées :

☐ oui ☒ non

→ **Démarches de communication** sur ces actions auprès de ces publics :

☒ sur le site (panneaux d'information, plaquettes, etc.)

☐ auprès des associations

☐ auprès des institutions d'accueil

☐ auprès des tour-opérateurs spécialisés

☐ auprès de la presse spécialisée

☐ auprès des offices de tourisme

☐ autres

Précisions : site internet du monument

VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS INDIVIDUELS

Des offres ponctuelles de visites adaptés peuvent être proposées tout au long de l'année pour les visiteurs en situation de handicap au tarif de **6€** par personne.

VISITES ET ACTIVITÉS POUR LES GROUPES

Une visite guidée adaptée du monument peut-être proposée à la réservation au tarif réduit de **40€**.

LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA VISITE

- **Dépliant de visite** (français, anglais, allemand, italien, espagnol et néerlandais)
- **Panneaux/dispositifs audio-visuels sous-titrés dans les salles d'apparat**
 - 2 versions disponibles :
 - bouton du haut : diaporama d'images avec textes en français
 - bouton du bas : audio sous-titré en anglais & espagnol
- **Un livret Facile À Lire et à Comprendre (FALC)** est disponible sur demande en billetterie-boutique.
- **Dispositif audio-visuel « Diorama ou le murmure des murs »** (chambre de la duchesse) en français ou anglais (non accessible aux personnes en situation de déficience auditive (pas de retranscription de l'œuvre))
- **Dispositifs de médiation tactiles et cartels associés en braille** (chambre de la reine) présentés au 1^{er} étage : maquette en volume du château, reproduction de cheminées, motifs des décors peints (volets et plafonds) & détail du chiffre du duc d'Épernon.



Dispositifs tactiles - Aile de la reine



Panneau audio-visuel avec 2 formats de médiation

- **Série de « podcasts »** pensées comme **des capsules audios de visites flash** présentant les pièces du château disponibles [ici](#).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

→ Chiens guides et d'assistance

Les chiens guides ou d'assistance sont autorisés dans le site :

☒ oui ☐ non

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez plus d'informations sur les offres, sur les outils de visite, ou sur des informations pratiques, rendez-vous sur la page de notre site internet dédiée aux visiteurs en situation de handicap :

<https://www.chateau-cadillac.fr/visiter/visiteurs-en-situation-de-handicap>

LA FORMATION DU PERSONNEL

ACCESSITOUR

5 lieu dit Beg Chatel
29340 RIEC SUR BELON
Email: formations@accessitour.com
Tel: 0752088995



Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : Sophie PAPIN, représentant de l'organisme de formation ACCESSITOUR,

atteste que : GRELARD Laura
a suivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : 1 Rue Corps Franc Pommies, 33000 Bordeaux

Dates de formation : 06 octobre 2026.

Durée de la formation : 1 jour

Heures de formations réalisées : 07 :00

Type d'action de formation : Action de formation

Formatrice : Sophie Papin.

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
06 octobre 2026	9h-12h30	13h30-17h
Durée	3h30	3h30

Fait à Riec sur Belon.

 Accessitour Sophie PAPIN
5 lieu dit Beg Chatel
29340 RIEC SUR BELON
Email: formations@accessitour.com
Tel: 0752088995

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

NOTIONS ACQUISES LORS DE LA FORMATION

Dates de la formation : 06 octobre 2026.

Lieu de la formation : 1 Rue Corps Franc Pommies, 33000 Bordeaux

Type de formation : En intra-entreprise.

Nom de la formatrice : Sophie Papin.

Objectifs de la formation :

- Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques
- Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences
- Comprendre les exigences des règles d'accessibilité
- Connaître le réseau associatif
- Connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap
- Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)
- Appréhender l'esprit de la loi de 2005 et les textes législatifs
- Connaître la marque Tourisme et Handicap et les démarches à suivre pour y concourir

Je soussignée **Sophie Papin** formatrice agissant dans le cadre de la formation

Accueil des publics en situation de handicap

Certifie que GRELARD Laura a développé des compétences dans les thématiques suivantes :

Compétences	Maîtrisées	Acquises	En cours d'acquisition	Non acquis
Comprendre les grandes familles de handicaps et leurs problématiques				
Comprendre les exigences des règles d'accessibilité				
Acquérir les réflexes comportementaux face aux différents types de déficiences				
Adapter son acte de renseignement (discours, print, web, équipements adaptés...)				
Connaître la marque Tourisme et Handicap et les démarches à suivre pour y concourir				

Fait à Riec sur Belon

Pour servir et valoir ce que de droit.

Accessitour
Sophie PAPIN - RESPONSABLE

 Accessitour Sophie PAPIN
contact@accessitour.com
06 53 29 09 01
10 rue Paul de Rieux
33000 BORDEAUX
N° déclaration existence n°53 29 09 01 129



CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

Jeanne Martinel a terminé le parcours "**Construire une offre adaptée**" du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Construire une offre culturelle accessible
4. Comment communiquer auprès des publics en situation de handicap ?
5. Comment adapter sa programmation culturelle ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

**Cachet et signature des associations responsables du
programme**

Le 19/10/26

Programme conçu et opéré par

:



LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

Matériel	Date d'intervention	Description
Monte-personne	Juillet 2026	Actuellement en panne
Ascenseur	Juillet 2026	Fonctionnel

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DU MONUMENT

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX
PERSONNES HANDICAPÉES**



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

NOTICE D'ACCESSIBILITE ERP EXISTANTS avec contraintes structurelles

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ETABLISSEMENT

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

NOM, prénoms **Centre des Monuments Nationaux**

Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : **Philippe BELAVAL**

ADRESSE : **62, rue Saint-Antoine**

Code postal **75 186**

Commune **PARIS - Cedex 04**

Personne à contacter si besoins de précisions : **André IAMPOLSKI** Chargé local d'opération au C.M.N.

Tel : 06 79 41 51 12 andre.iampolski@monuments-nationaux.fr

2 – ETABLISSEMENT

NOM de l'établissement : **Château des Ducs d'Epéron à CADILLAC**

ACTIVITE avant travaux : **Monument ouvert à la visite**

après travaux : **Monument ouvert à la visite**

IDENTITE du futur exploitant : **CMN (inchangée)**

Profession libérale oui ☐ non ☐

TYPE(S) et CATEGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH - voir fiche sécurité) : **5e catégorie - L et Y**

ADRESSE : **Place de la Libération**

Code postal **33 410**

Commune : **CADILLAC**

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DU DOSSIER

1 -Descriptif des travaux envisagés

Notamment présentation des contraintes structurelles dues à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment

Réparation et aménagement d'une partie des combles sous leur aspect carcéral pour ouverture au public

* Monument classé M.H. sur la liste de 1862

* Ouverture au public de la partie Nord des combles de l'aile principale, conservant le témoignage de l'époque carcérale du monument (*cellules d'une prison pour femmes*), dans le cadre d'un bâtiment déjà ouvert au public.

* Structures du bâtiment anciennes, planchers, façades, distributions intérieures, ne pouvant être modifiées sans conséquence sur la solidité et sur l'intégrité historique et architecturale du monument.

Modèle de notice d'accessibilité

Page 1/7

ERP existants avec contraintes structurelles

Mise à jour le 21 janvier 2010

2 -Cheminements extérieurs (voir fiche 1)

-Caractéristiques : largeur, pente, dévers, espaces de manœuvre de portes, de demi tour, de repos, d'usage, ressauts ...)

-Repérage, guidage : contraste visuel, signalisation, ...

-Sécurité d'usage : hauteur sous obstacles, repérage dessous escaliers, éveil de vigilance avant les escaliers, ...

- * Accès par le portail principal du château et la place de la Libération avec bande de roulement du fauteuil handicapé intégrée au pavage (dalles de pierre parfaitement plane et avec très faible pente < 1 %)
- * Sur la cour d'honneur, idem, bandes de roulement en dalles de pierre en plus des pavages, destinées aux circulations PMR

3 -Stationnement (voir fiche 2)

-Nombre et localisation

-Caractéristiques : dimensions, dévers, signalisation verticale et marquage au sol...

-Raccordement avec cheminement horizontal sur une longueur de 1,40m minimum

- * Stationnement public, place de la Libération, 1 place PMR signalée / 50 places environ
- * Caractéristique : place PMR réglementaire

4 -Accès aux bâtiments (voir fiche 3)

-Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (digicodes, visiophones)

-Entrées principales facilement repérables (éléments architecturaux, matériaux différents, ...)

-Caractéristiques à respecter (seuil, largeur de portes, conditions de filtrage, ...)

-Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (interphone, poignées), ...

- * Portail principal ouvert et agent d'accueil en poste voyant arriver directement les PMR
- * Accès à l'accueil-boutique par porte large > 1,00 m, de niveau, l'agent prenant en charge le PMR pour lui proposer une organisation spécifique de la visite suivant ses capacités physiques (personnel formé)

5 -Accueil du public (voir fiche 3)

-Caractéristique des guichets, banques d'accueil, caisses de paiement, comptoirs, ...

-Mobilier adapté pour les personnes circulant en fauteuil roulant et facilement repérable

-Si accueil sonorisé préciser induction magnétique et pictogramme correspondant

Modèle de notice d'accessibilité

Page 2/7

ERP existants avec contraintes structurelles

Mise à jour le 21 janvier 2010

- * Prise en charge PMR par l'agent de l'accueil-billetterie-boutique
- * Circulation dans la boutique avec passages larges > 1,00 m

6 -Circulations intérieures horizontales (voir fiche 4)

- Éléments structurants repérables par les déficients visuels
- Caractéristiques : largeur des circulations, largeur des portes, espaces de manœuvre de portes ,...

- * Rez-de-chaussée et 1er étage (toutes les salles visitées par le public), sont accessibles aux PMR, sans marches, sans pentes ni rehausse de sols ou de seuils, après utilisation du monte-personne / cour d'honneur puis de l'ascenseur pour le 1er étage (dispositifs normalisés et entretenus)
- * Portes larges entre les salles, > 1,00 m larg., déjà ouvertes, facilement repérables

7 -Circulations verticales (voir fiche 5)

➤ Escaliers

- Contraste visuel et tactile en haut des escaliers
- Caractéristiques : largeur des escaliers, hauteur des marches et giron, mains courantes contrastée, ...

- * Escalier d'honneur, central / salles visitées, 2,46 m de larg. passage, équipé de mains courantes de chaque côté, desservant le sous-sol, le rez-de chaussée et le premier étage déjà ouverts à la visite, se poursuivant vers les combles proposés partiellement à la visite.

➤ Ascenseurs

- Conforme à la norme EN 81-70 :dimensionnement, éclairage, appui, indications liées au mouvement de la cabine, annonce des étages desservis, ...

- * Monte personne sur la cour d'honneur + ascenseur au centre de l'aile sud, normalisé, desservant le rez-de-chaussée et le premier étage du château avec prise en charge par les agents de surveillance chargés des visites

➤ Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques

- préciser le cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur, ...

- * Pas d'objet

8 -Nature et couleur des matériaux de revêtements et qualité acoustique (voir fiche 6)

-Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds

-Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration, matériaux prévus, niveaux de performance visés ...

- * Matériaux en oeuvre du monument historique classé, carreaux en terre cuite, plancher bois et dallages en pierre pour les sols, murs peints à la chaux + tapisseries historiées, plafonds bois à poutres et solives parfois peints

9 -Portes, portiques et sas (voir fiche 7)

-Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons : largeur des portes, positionnement des poignées, résistance des fermes portes, repérage des parties vitrées,...

- * Pas de portiques ni de sas
- * Portes du circuit de visite déjà ouvertes
- * Seulement des portes vitrées pour les accès à l'accueil-boutique-billetterie, facilement repérables car en verre et cadre de bois pour les ouvrants, avec grandes poignées normalisées et ferme-porte à vitesse lente

10 -Equipements et dispositifs de commande (voir fiche 8)

- Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication divers, notamment signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bornes d'information, dispositifs de sonorisation, dispositifs visuels

- Hauteur, emplacement, contraste visuel et signalisation des équipements et dispositifs de commande destinés au public, notamment dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, ...

- Caractéristiques minimales du vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier

- * Pas d'équipement de commande, agents à dispositions des PMR
- * Banque d'accueil-billetterie non équipée de vide bas (hauteur comptoir 1,10 m) mais agents formé et à dispositions des PMR

11 -Sanitaires (voir fiche 9)

-Localisation et caractéristiques des sanitaires accessibles aux personnes handicapées : dimensions, équipements...

-Espace latéral libre à côté de la cuvette, espace de manœuvre de porte avec possibilité de demi-tour à l'intérieur ou à défaut à l'extérieur

-Positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), du lave mains, des accessoires tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains, ...

- * Sanitaires PMR normalisé intégré aux sanitaires du public, situé à l'extrémité de l'aile Sud sur la cour d'honneur
- * Plan incliné pour l'accès aux sanitaires, traité avec céramique au sol et équipé de bandes anti-dérapantes, long. 2,75 m et pente 5 %

12 -Sorties (voir alinéa 11 de la fiche 4)

-Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtiment doivent être repérables de tout point et sans confusion avec les sorties de secours

- * Sorties vers l'escalier d'honneur facilement repérables

13 -Eclairage (voir fiche 10)

-valeurs d'éclairage des cheminements extérieurs, des stationnements, postes d'accueil, des circulations intérieures, des escaliers...

- * Cheminements extérieurs à l'air libre, visites de jour, toute l'année
- * Eclairage des salles visitées en moyenne 50 lux, soit naturel, soit artificiel par projecteurs leds destinés à l'éclairage des salles + mise en valeur des oeuvres présentées

14 -Etablissements ou installations recevant du public assis (voir fiche 11)

-Nombre de places accessibles, taux par rapport au nombre total, localisation, cheminement permettant d'y accéder depuis l'entrée...

- * Cas spécifique de l'utilisation d'une salle (en général la grande salle du duc au rez-de-chaussée) en salle multi-médias, le plus souvent concert, limitée à 100 places assises, avec chaises pliantes amovibles, donc taux d'acceptation des PMR illimité, suivant la demande

15-Etablissements disposant de locaux d'hébergement (voir fiche 12)

-Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, cabinets d'aisance accessibles, taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total, localisation, répartition par catégorie

* Pas d'objet

16-Etablissements ou installations comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage, des douches (voir fiche 13)

-Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles

* Pas d'objet

17-Etablissements comportant des caisses de paiement disposées en batterie (voir fiche 14)

-Nombre et localisation des caisses accessibles

* Pas d'objet

Date et signature du demandeur,

DEMANDE DE DEROGATION AUX REGLES D'ACCESSIBILITE

La demande de dérogation est transmise en 2 exemplaires

NOTA : D'après l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 juillet 2009, les dérogations sont interdites pour les projets de CONSTRUCTION d'un établissement recevant du public

Règle à déroger

- * **Accessibilité à l'ensemble des salles ouvertes à la visite, tous niveaux confondus**
(seuls le rez-de-chaussée et le 1er étage sont déjà et resteront accessibles à tous les PMR grâce au monte-personne de la cour et à l'ascenseur de l'aile Sud)
- * **Seuil en pierre entre palier de l'escalier d'honneur et les combles formant marche**
(environ 7 cm > 3 cm maxi réglementaire)

Eléments du projet auxquels s'applique cette dérogation

- * **Les parties du sous-sol déjà ouvertes au public et la partie des combles proposée en + à la visite** car ces deux niveaux resteront desservis seulement et principalement par l'escalier d'honneur, largement dimensionné et équipé de main-courantes mais comportant des volées droites de 2 x 19 marches en moyenne, limitant l'usage de tous les PMR *(fauteuils et difficultés à se déplacer)*
- * **Seuil en pierre des combles**

Justifications de chaque demande

- * **Impossibilité à mettre en place un autre ascenseur** en raison des structures anciennes du monument classé qui sont à préserver
- * **Disposition de seuil ancienne, à conserver / monument classé**

Eventuelles mesures de substitution proposées notamment si l'établissement remplit une mission de service public

- * **La gratuité des entrées PMR et de leur accompagnateur, et leur prise en charge par des agents formés s'ils le souhaitent dès l'accueil et pour toute la durée de la visite**

Mise en garde : l'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées.

Date et signature du demandeur



Place de stationnement PMR,
place de la Libération



Bande de circulation PMR intégré
aux pavages du pont de l'entrée



Bandes de circulation PMR
présentent sur l'ensemble de la cour d'honneur

Accueil-boutique-billetterie
avec accès larges et éclairage abondant



Comptoir haut, 1,10 m mais agent d'accueil
formé et à disposition des PMR



Annexe à la notice d'accessibilité - Dispositions générales existantes
(les dispositions propres au projet d'ouverture des combles au public sont présentées
avec le cahier des plans et des photographies)



Monte-personne aménagé sur la cour d'honneur le long de l'aile Sud donnant accès à l'ensemble du rez-de-chaussée visité



Ascenseur de l'aile Sud donnant accès à l'ensemble du 1er étage visité



Plan incliné d'accès aux sanitaires équipé de bandes anti-dérapantes, 2,75 m long et pente 5 %



Sanitaire PMR avec espace de manoeuvre, barre d'appui et lavabo réglementaire dans l'angle à gauche en entrant

Annexe à la notice d'accessibilité - Dispositions générales existantes
(les dispositions propres au projet d'ouverture des combles au public sont présentées avec le cahier des plans et des photographies)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ACCORDANT LES DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ



SOUS-COMMISSION D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

SEANCE DU : 25/04/17

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT :

Affaire N° : 2017-1176

COMMUNE	CADILLAC
Permis de construire PC	
Autorisation AT	03308117W0001
Maître d'ouvrage :	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX-BELAVAL PHILIPPE
Adresse:	CHATEAU DES DUCS D'EPERNON A CADILLAC
Désignation du projet:	AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DES COMBLES POUR OUVERTURE AU PUBLIC
Type - Catégorie	Y - 5
Maître d'œuvre :	MICHEL SYLVAIN
Date Dépôt Mairie	10/03/17
Date Réception DDTM	15/03/17

PROPOSITION D'AVIS : FAVORABLE

AVIS DE LA SOUS-COMMISSION ACCESSIBILITE : FAVORABLE

Le Président

Le responsable de l'Unité
Politique Immobilière de l'Etat

David DELCROS

Direction
Départementale
Des Territoires et de la
Mer
Gironde



Service
Habitat logement et
construction durable

ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Qualité de la
construction

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Textes de référence :

Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.)

LOI 2005-102 du 11 février 2005

LOI n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014

Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, modifié par décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014

Arrêté du 1^{er} août 2006 modifié par arrêté du 30 novembre 2007

Arrêté du 8 décembre 2014

Arrêté du 22 mars 2007

Décret 2007-1327 du 11 septembre 2007

Arrêté du 11 septembre 2007

Commune : CADILLAC

PC :

AT : 03308117W0001

Adresse: CHATEAU DES DUCS D'EPERNON A CADILLAC

Désignation du projet : **AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DES COMBLES POUR
OUVERTURE AU PUBLIC**

Maître d'ouvrage : CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX-BELAVAL PHILIPPE

Maître d'œuvre : MICHEL SYLVAIN

Affaire n° : 2017-1176 suivie par Phylippe KONE Instructeur ☎ : 05 56 93 30 07

Mail: phylippe.kone@gironde.gouv.fr

Après étude du dossier, il est proposé un avis FAVORABLE à la réalisation du projet.

3 août 2017



PRÉFET DE LA GIRONDE

Ministère des monuments nationaux
Arrivée présidence

15 MAI 2017

Handwritten signatures and initials

PREFECTURE DE GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE GIRONDE
Service Habitat, Logement et Construction Durable

**Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la Gironde**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-7 et suivants et les articles R111-19 et suivants,
Vu le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, modifié par le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007, et le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant les articles R. 111-19, R. 111-19-4 à R. 111-19-8, R. 111-19-10, R. 111-19-23 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

Vu l'arrêté du 28 décembre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Hervé BRUNELLOT, Directeur départemental des territoires et de la Mer dans le département de la Gironde,
Vu l'arrêté du 1er janvier 2016, pris au nom du Préfet, portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé BRUNELLOT, directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

Vu le dossier AT n° 03308117W0001 (2017-1176) déposé en mairie le 10/03/17 par **CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX-BELAVAL PHILIPPE domicilié au 62 RUE SAINT-ANTOINE 75186 PARIS** pour les travaux de **AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DES COMBLES POUR OUVERTURE AU PUBLIC** situé au **CHATEAU DES DUCS D'EPERNON A CADILLAC à CADILLAC** et la demande de dérogation qui l'accompagne.

Considérant l'avis **FAVORABLE** de la sous commission départementale accessibilité en date du **25/04/17** pour **IMPOSSIBILITE TECHNIQUE** sur le(s) élément(s) dérogatoire(s) suivant(s) :

- Présence d'un seuil en pierre (h=7cm) entre le palier de l'escalier d'honneur et les combles.
- Absence d'ascenseur pour accéder aux combles.
- Monument classé.

DECIDE

Article 1 : La demande de dérogation déposée en mairie le 10 mars 2017 et réceptionnée en DDTM le **15 mars 2017** à la réalisation des travaux de mise en accessibilité **est acceptée** sur le(s) point(s) cité(s) ci-dessus.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet CS21490 33063 BORDEAUX Cedex, dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 3 : Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bordeaux, le **- 3 MAI 2017**

POUR LE PREFET, PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES ET DE LA MER,
PAR SUBDELEGATION

Le responsable de l'Etat
Politique Immobilière de l'Etat

David DELCROS

2 mai 2017

Courrier arrivé le

17 MAI 2017

538

Pôles opérationnels

*Diff: original à CAR
copie à Po Ouest
copie à S101*

LA PLAQUETTE « BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES »

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Crédits

Couverture : © Centre des monuments nationaux

"Information" icon by Minh Do, "study" icon by Artdabana@Design, "tools" icon by i cons, "Email" icon by Fajriah Robiatul

Page 5 : Adawiah, "Home Document" icon by kiddo, "bad" icon by Radika Apriana, "helping hand" by Juicy Fish from thenounproject.com.

CHÂTEAU DUCAL DE CADILLAC



4, place de la libération

33410 Cadillac-sur-Garonne



@chateaucadillac



/leCMN

